

RAPPORT 2020

Service public de prévention
et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

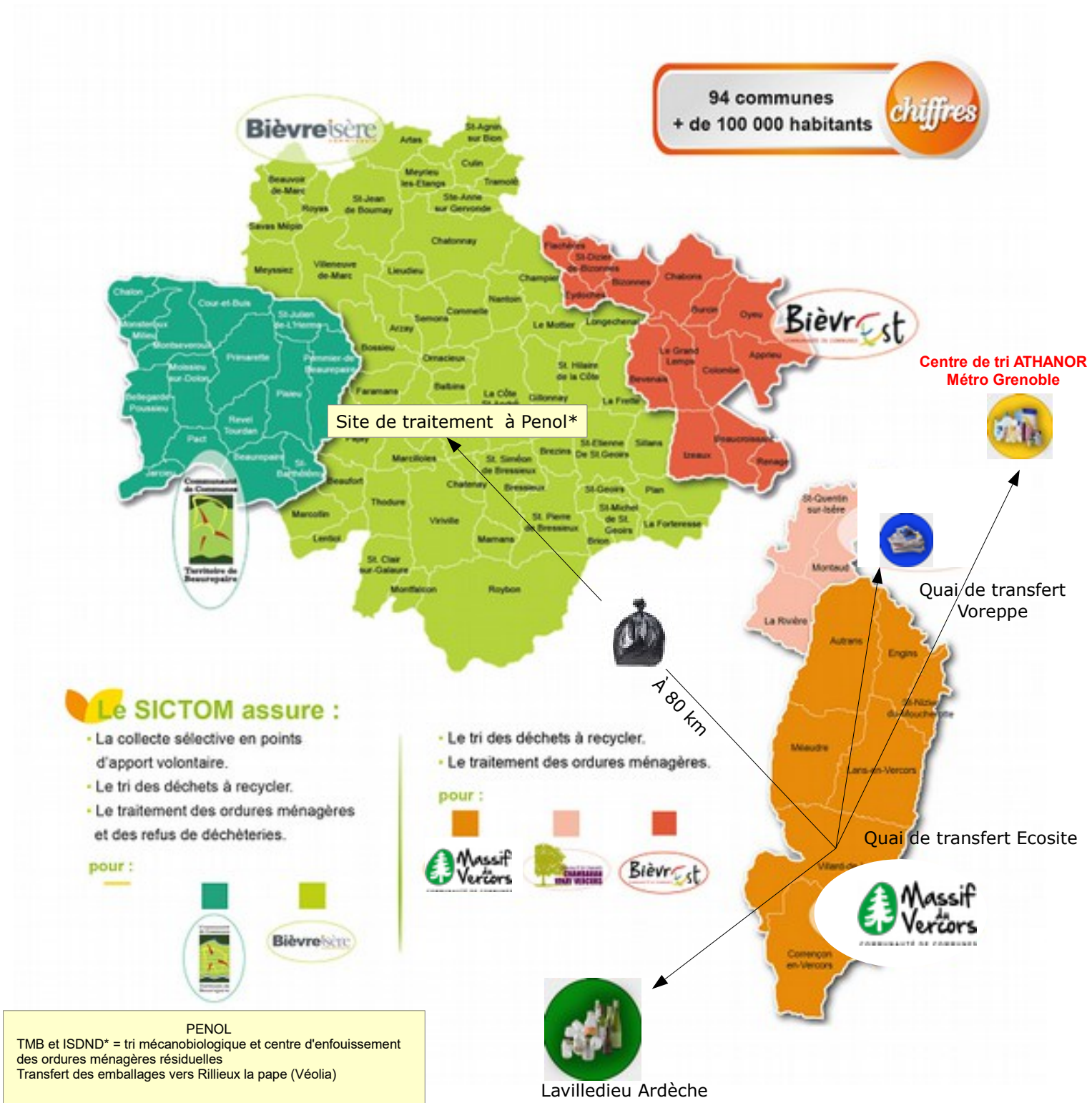


Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 1 : Le territoire desservi

La collecte des déchets est assurée sur les 6 communes que composent la Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV). Une particularité pour la commune d'Engins qui réalise en régie directe la collecte des ordures ménagères et des emballages à Recycler. La population desservie par le service représente 12302 habitants permanents et **19 706** pour la population DGF en 2019.

Le traitement des ordures ménagères et du tri est assuré par le SICTOM.



LES COLLECTES DE PROXIMITE PRISES EN CHARGE PAR LE SERVICE



La Communauté de Communes du massif du Vercors (CCMV) a choisi depuis plusieurs années un équipement de collecte en apport volontaire par conteneurs semi-enterrés. La collecte est effectuée par un prestataire : l'entreprise Nicollin SAS, basée à 37-39 rue Carnot 69192 Saint Fons.

Le contrat est passé pour 5 ans (2015-2020). **Un avenant de prolongation a été passé pour l'année 2020/2021 afin de procéder à une étude comparative entre la collecte en prestation ou en régie directe.**

Les élus ont voté en octobre 2020, le passage en régie directe au 1er avril 2021.

Cinq flux sont ramassés : les ordures ménagères non recyclables, les emballages, le verre et les journaux magazines, les cartons d'emballages. Le rythme de passage de ces collectes est défini en fonction des taux de remplissage des conteneurs en tenant compte de la fréquentation touristique. Un planning est établi faisant apparaître la «basse saison» et la «haute saison».

Deux camions sont affectés à notre collecte. L'un équipé d'un compacteur «Evolupac» et l'autre est un «Ampiroll» avec une benne ouverte classique.

En 2020, le territoire compte 7 points cartons en colonnes aériennes contre 5 en 2019 .
Le développement continuera en 2021 pour tendre vers 20 colonnes



QUELQUES REGLES :

- Uniquement du gros carton brun de livraison (pas de brique de lait ou paquet de gâteaux) .
- Les cartons doivent être pliés, non souillés, et ne doivent contenir aucun autre objet à l'intérieur (polystyrène, papier..)

Les gros apports de cartons bruns doivent se faire en déchèterie pour ne pas bloquer ou obstruer les colonnes à cartons.

-3-

Piles, appareils électriques ou électroniques, produits toxiques, plâtre , gravats, huiles de vidange et alimentaires...

Ayez le réflexe déchèterie !

LES COLLECTES EN DECHETERIES

HORAIRES DÉCHÈTERIE	D'AVRIL À OCTOBRE	DE NOVEMBRE À MARS
AUTRANS-MÉAUDRE  06 80 14 23 19	Lundi au samedi : 9h-12h/14h-18h Fermé les mardis et jeudis matin	Lundi au samedi 8h30-12h/14h-17h30 Fermé les mardis et jeudis matin
VILLARD-DE-LANS  04 76 95 17 87	Lundi au samedi : 8h-12h/14h-18h (9h le samedi)	Lundi au samedi : 8h-12h/14h-17h30 (9h le samedi)
SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE  06 80 14 23 19	Mardi et jeudi : 9h-12h Samedi : 9h-12h/14h-18h	Fermé



Connaissez-vous les éco-organismes ?

Les éco-organismes sont des sociétés créées par les producteurs et distributeurs de déchets, pour organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie. Ce système a été instauré suite au Grenelle de l'environnement de 2010 dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

En tant que consommateur, il est très important d'utiliser ces filières de recyclage présentes dans nos déchèteries car :

Les éco-organismes organisent **gratuitement** la collecte, le transport et le recyclage des déchets, autant de frais en moins à supporter par la CCMV et qui n'impactent donc pas la redevance des déchets ménagers.

Ces filières permettent la réduction du volume des déchets de la poubelle noire, la poubelle qui nous coûte le plus cher.

Au moment de l'achat de nos équipements et emballages, nous payons tous une écotaxe (mise en place par les producteurs de déchets pour contrebalancer leur obligation d'organiser la fin de vie du déchet).

Ne pas utiliser les filières des éco-organismes revient à payer deux fois le recyclage de ce déchet !

DECHETS AGRICOLES

ADIVALOR, et son collecteur le groupe OXYANE, organise la collecte des filets, bâches, bidons, contacter votre fournisseur ou commercial

Ils sont présents en déchèterie:

Ecomobilier pour les meubles
EcoDDS pour les toxiques
Aliapur pour les pneus
Ecologic pour les déchets électriques et électroniques
CITEO pour une partie des cartons bruns
RECYLUM pour les ampoules et néons
COREPILES pour les piles
COLLECTOR pour les cartouches d'encre
NESPRESSO pour les capsules jetables



Faits marquants de l'année

L'adaptation du service au COVID 19

Le service de collecte des points d'apports volontaires n'a subi aucune perturbation et a pu être assuré à 100% pendant toute l'année 2020.

En revanche les déchèteries ont été fermées du 18 au 31 mars.

Ouverture aux professionnels au 1er avril sur rdv à Villard de Lans.

Les trois déchèteries réouvrent sur rdv le 11 mai pour tous et sans rdv à partir du 2 juin.

Quel impact sur les tonnages ?

- Moins 4,5 % seulement dans les conteneurs

2230 tonnes de janvier à juin 2020 pour verre, papier, emballages et ordures ménagères contre 2335 tonnes en 2019 sur la même période

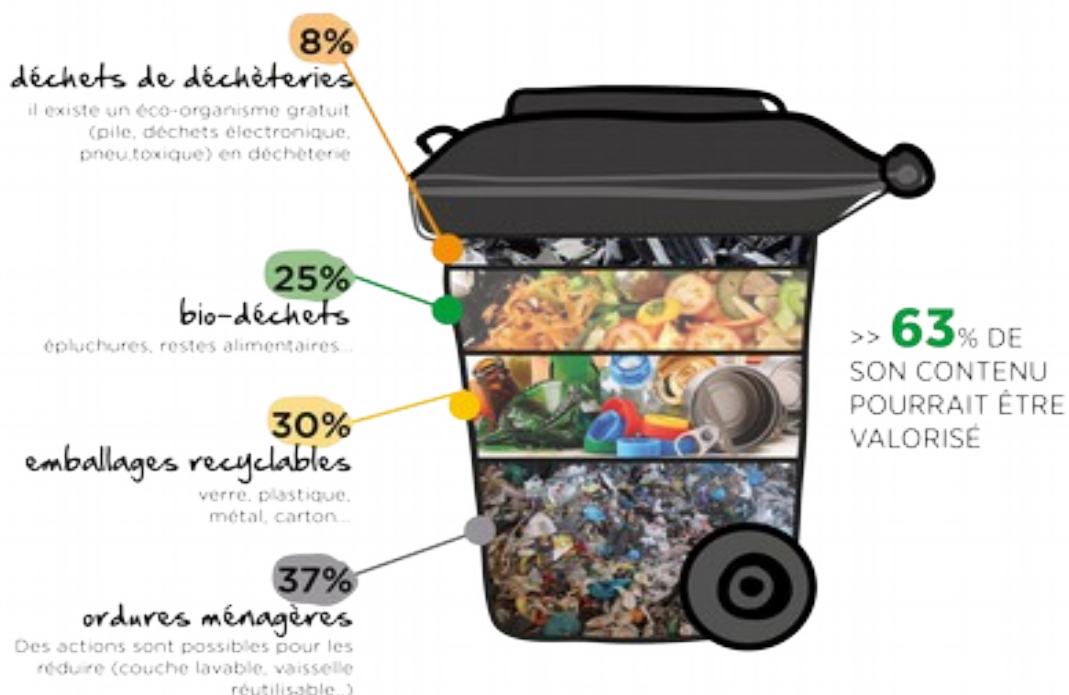
- Moins 20% en déchèterie

1780 tonnes de janvier à juin 2020 sur les principales bennes déchèterie (hors déchets verts)

Contre 2220 tonnes en 2019 sur la même période

Au global, 9881 tonnes de déchets en 2020 soit une baisse de 6%

Contenu de notre poubelle noire « ordures ménagères en juin 2020 :

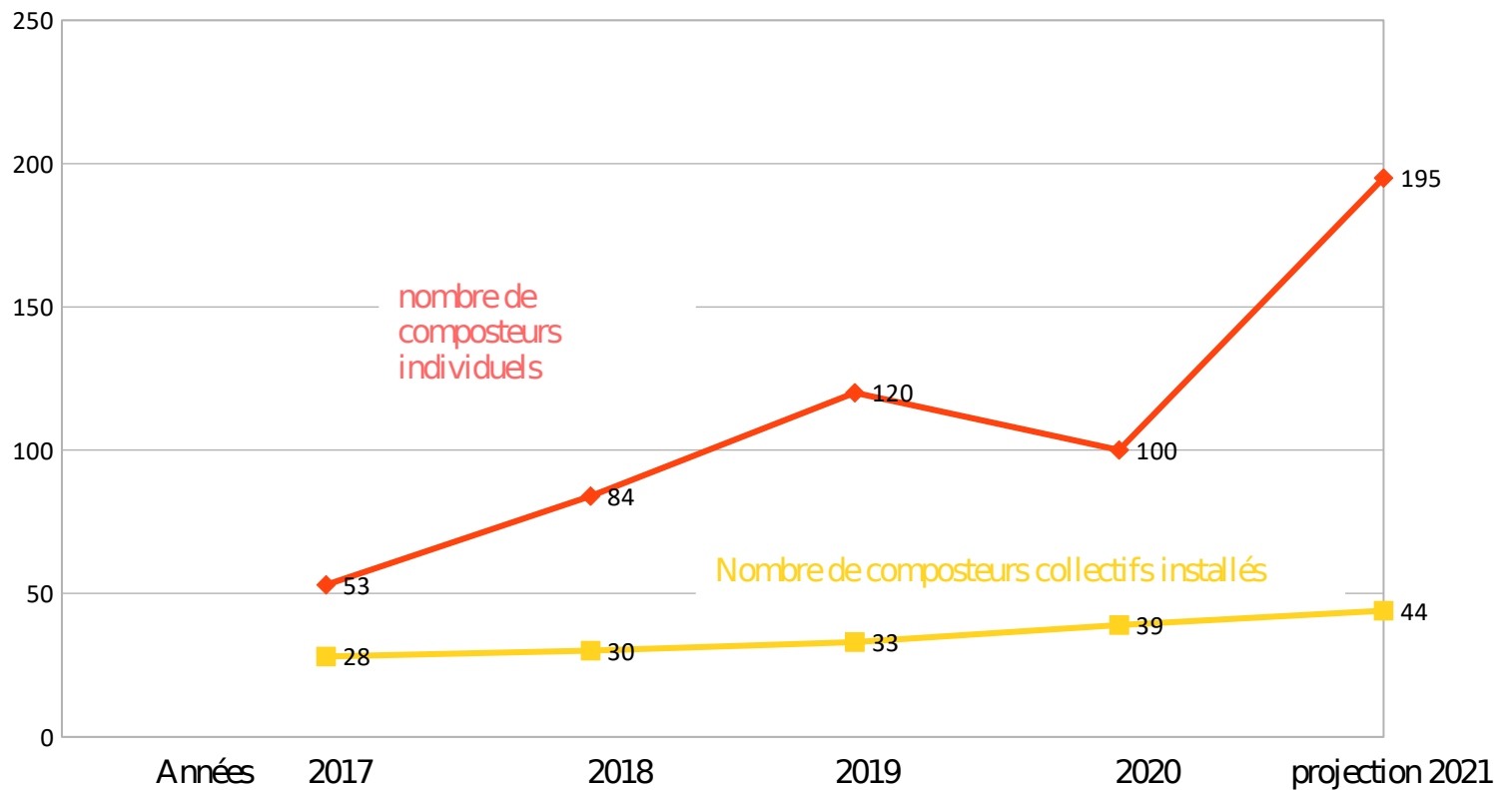


Décision pour le passage en régie de collecte au 1er avril 2021 :

L'été 2020, une étude compare les deux modes de gestion en prestation privée ou en régie directe. Financièrement proches, les élus ont décidé d'acter la régie et de louer des camions de collecte. Un transfert des 3 agents de la société Nicollin en contrat jusqu'au 31 mars 2021 sera effectué. Un responsable de régie sera recruté afin de piloter les agents de collecte et de déchèterie. La régie de collecte sera dotée de 10 agents.

Le compostage individuel et collectif

Evolution du dispositif de 2017 à 2020



Les actions de prévention

La communauté de communes démarre le **programme local de prévention** par un état des lieux et une analyse de la poubelle noire



Journées de sensibilisation à la réduction des déchets verts :

Massif Vercors
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VERTIGO
MASSIF VERCORS

DÉFI ZÉRO DÉCHETS VERTS!

VOUS AVEZ DES DÉCHETS VERTS ET VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ? GRATUIT

Participez à 2 matinées au jardin pour apprendre à les réutiliser et à en réduire la quantité

POURQUOI ?
Vos déchets verts sont **recyclables** chez vous et pourront **nourrir et protéger** votre sol et vos plantations !

QUAND ?
1^{er} rendez-vous **samedi 12 septembre** de 9h à 14h (repas partagé) dans un jardin du territoire des 4 Montagnes.
// inscription par mail : compost@vertigo.org
// informations : 06 77 63 90 56 / 06 08 74 70 82

POUR QUI ?
Vous avez **un jardin sur le territoire** de la Communauté de communes du massif du Vercors ? Vous êtes motivé et prêt à changer vos pratiques ?

Programme financé par l'Ademe

ADEME
FEDERATION FRANÇAISE DE COMPOSTAGE

Distribution de stop pub en mairie :



Soutien aux recyleries :



Les actions de prévention avec Demain commence ici !

Le programme d'accompagnement des artisans commerçants contribue à la réduction des déchets.

Action sacs 100% Vercors.

Objectifs : diminuer les déchets de sacs jetables (plastiques et papiers) chez les commerçants et réutiliser des tissus qui seraient partis aux ordures ménagères.

Plus de 200 kg de tissus ont été détournés et réutilisés pour la réalisation de 3 000 sacs vendus chez plus d'une vingtaine de commerces.

Action "Coiffeurs Justes"

Objectif : détourner de la poubelle les cheveux coupés par les coiffeurs pour la confection de systèmes anti pollution (pouvoir absorbants des cheveux).

Comment ? par l'action de l'association Coiffeurs Justes qui récupère les cheveux coupés.

Si 30% des coiffeurs du territoire adhèrent, c'est plus de 110 kg de cheveux qui seront détournés des ordures ménagères.



Action éléments de calage

Objectif : réduire la quantité de cartons et d'éléments de calage jetés et favoriser une économie circulaire.

Comment ? En mettant en relation des professionnels qui donnent et ceux qui ont besoin de cartons et autres éléments de calage.



Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 2 : La prévention des déchets

Dans le cadre de la loi AGEC, nous devons réduire de 15% les tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2030

Tonnage DMA (hors déchets verts)* en 2010 : 7 738 tonnes soit 663 kg/hab

Tonnage DMA (hors déchets verts) en 2020 : 8333 tonnes soit 702 kg/hab

Base calcul 2020 : 11 864 habitants

Pas de réduction globale des déchets puisque nous constatons 6 % d'augmentation entre l'année 2010 et 2020 par habitant.

* Les déchets verts ne sont pas pesés à Villard de Lans.
11671 habitants en 2019

Détail des tonnages		Ordures ménagères	Verre	Emballages	Journaux	Déchets des déchèteries
Ratio kg/hab	2010	331	47	24	26	235
	2020	260	65	36	21	311
Évolution 2020/2010		-21 %	+38 %	+ 50%	-20%	+32 %

		Ordures ménagères collectées	Ordures ménagères enfouies	Encombrants	Total
Enfouissement en tonnes/an	2010	3 867	3 867	775	4 642
	2020	3 078	2 308 *	973	3 281
Évolution 2020/2010		-20 %	-40 %	+25 %	-30 %

* Après UTVDM (-25%)

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, nous devons réduire de 30 % les tonnages de déchets enfouis non dangereux entre 2010 et 2020, et de 50 % les tonnages de déchets enfouis non dangereux entre 2010 et 2025.

Tonnages enfouis en 2020 : 3 281 tonnes soit 276 kg/hab

Tonnages enfouis en 2010 : 4 642 tonnes soit 403 kg/hab

soit une diminution de 31 %, ce taux était déjà atteint en 2019

Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 3 : bilan et évolution des collectes

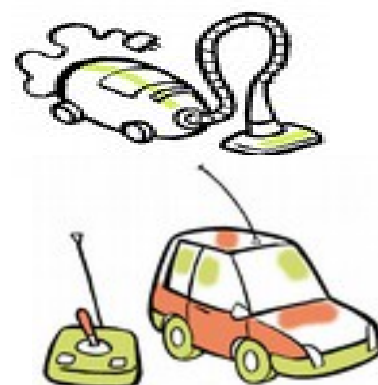
		Ordures ménagères	Verre	Emballages	Journaux	Collecte cartons bruns	Total
En tonnes	2019	3 233	743	422	281	117	4 798
	2020	3 078	775	461	254	96	4 633
	Évolution 2020/2019	- 5 %	+ 4 %	+ 9,2 %	- 10 %	- 8 %	- 4 %

		Encombrants	Bois	Ferraille	cartons	Gravats	Meubles	Total
En tonnes	2019	1 063	876	383	203	895	321	3 741
	2020	973	822	362	203	873	305	3 538
	Évolution 2020/2019	- 9%	- 6 %	- 5 %	0 %	- 3 %	- 5 %	- 5 %

		Amiante	Bouteilles de gaz	Extincteurs	Aérosol, phyto, liquide chlorés, Filtre à huile	Médicament
En tonnes	2019	4,43	59 unités*	146 unités	13+13 (ecodds)	0,264
	2020	3,5	150 unités	114 unités	16 + 12 (ecodds)	0,181
	Évolution 2020/2019	- 20 %	+ 154 %	- 22 %	+ 7 %	- 32 %

* prise en charge par la CCMV, autres filières gratuites en parallèle

140 tonnes de déchets électriques et électroniques ont été triés en déchèterie et ont rapporté 9 000 € de recettes financières



Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 4 : la composition moyenne du molok jaune



MATERIAUX	% En vrac
Cartonnettes (paquet gâteaux, petite boîte carton)	34%
Briques alimentaires	4%
Bouteilles plastiques	14%
Pots , barquettes plastiques	5%
Autres plastiques (film, sachet,sac..)	3%
Acier	7%
Aluminium	1%
<hr/>	
Autres plastiques non valorisés (objets, jouets,..)	5%
Journaux	6%
Gros carton brun	2%
REFUS (chaussures, aliments, gravats, ordures ménagères ..)	19%

68%

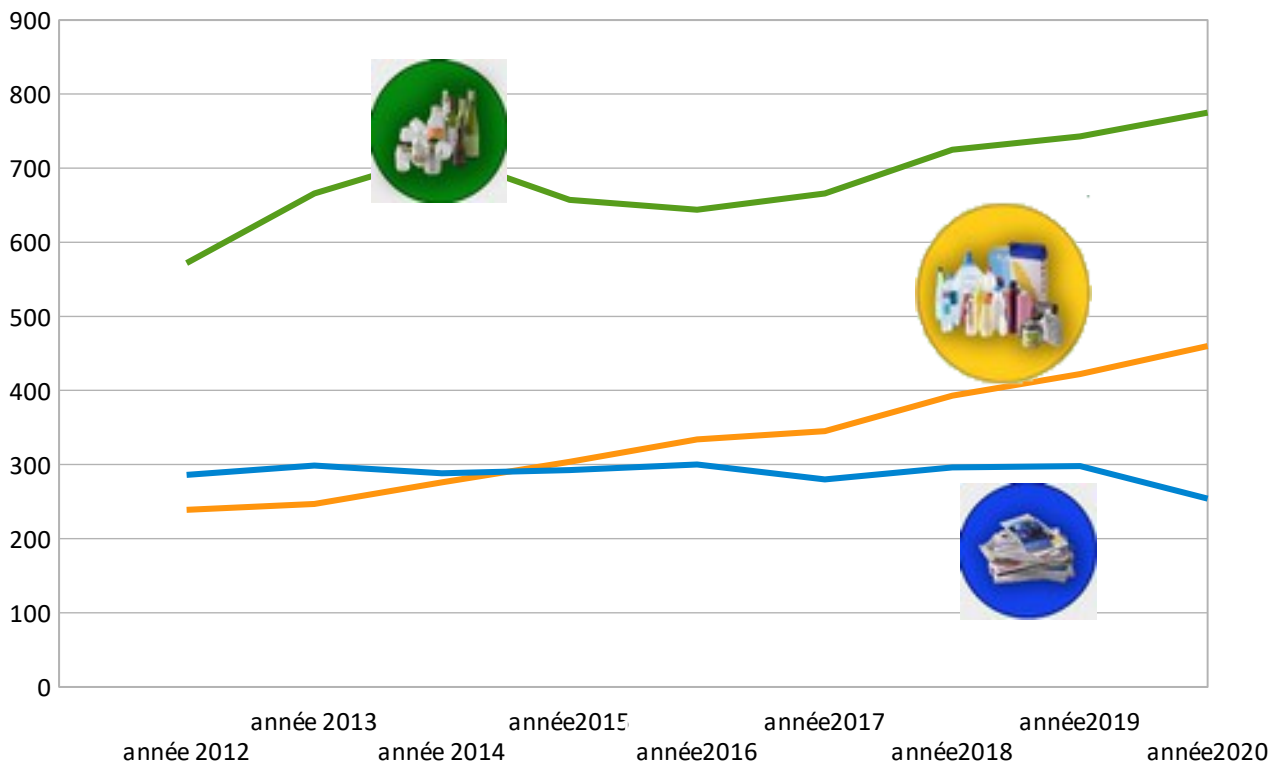
32%

Les erreurs de tri

L'évolution du tri

125 kg/hab en 2020 !

Tonnes/an



Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 5 : L'organisation des collectes

Les conteneurs collectifs



Nombre de points de collecte	247	214	102	92
Ratio du nombre de contenants par habitants	1 pour 47	1 pour 54	1 pour 114	1 pour 126
Fréquence de collecte hors saison	1 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	0,5 à 1 fois par semaine	0,5 à 1 fois par semaine
Fréquence de collecte haute saison	3 à 5 fois par semaine	1 à 2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine

Les déchèteries	Autrans-Méaudre en Vercors	Villard-de-Lans	St-Nizier du Moucherotte
Nombre d'heures d'ouverture (hiver/été) par semaine	35 à 36	44 à 47 heures	13 heures (été)
Jours d'ouverture	lundi à samedi	lundi à samedi	mardi, jeudi, samedi
Ratio du nombre d'habitants par déchèterie	2 896 habitants	7 672 habitants	1 118 habitants
nombre de filières	21	25	12
Accès des professionnels	oui	oui	non
Nombre d'agents en ETP	1	2	0,3



Le traitement est délégué au Syndicat intercommunal de collecte et de traitement de la Bièvre (SICTOM).

L'UTVDM (Unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers) : cette unité est gérée par le groupe SERNED, il s'agit d'un traitement mécano-biologique.

Après réception des ordures ménagères, les matières fermentescibles sont séparées afin de les stabiliser avant enfouissement, tel que le prévoit la directive européenne du 26/04/1999.

Cette solution de traitement a pour avantage de réduire la quantité de matière résiduelle à enfouir dans l'installation de stockage et donc de prolonger la durée de vie du site.

L'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) :

Cette unité est gérée par le groupe SERNED. L'ISDND ne reçoit que les déchets ultimes, refus de centre de tri, refus de l'UTVDM, et les encombrants de déchèterie.

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2020

SICTOM DE LA BIEVRE

Population desservie: 106 365 habitants (+0,9%)



ORDURES MENAGERES



21 195 tonnes collectées - 0 %
201,0 kg par habitant - 1 %

EMBALLAGES RECYCLABLES



2 273 tonnes collectées + 11 %
21,4 kg

PAPIERS RECYCLABLES



1 765 tonnes collectées - 13 %
16,6 kg par habitant - 14 %

EMBALLAGES EN VERRE



3 908 tonnes collectées + 5 %
36,7 kg par habitant + 4 %

REFUS DE DECHETERIE



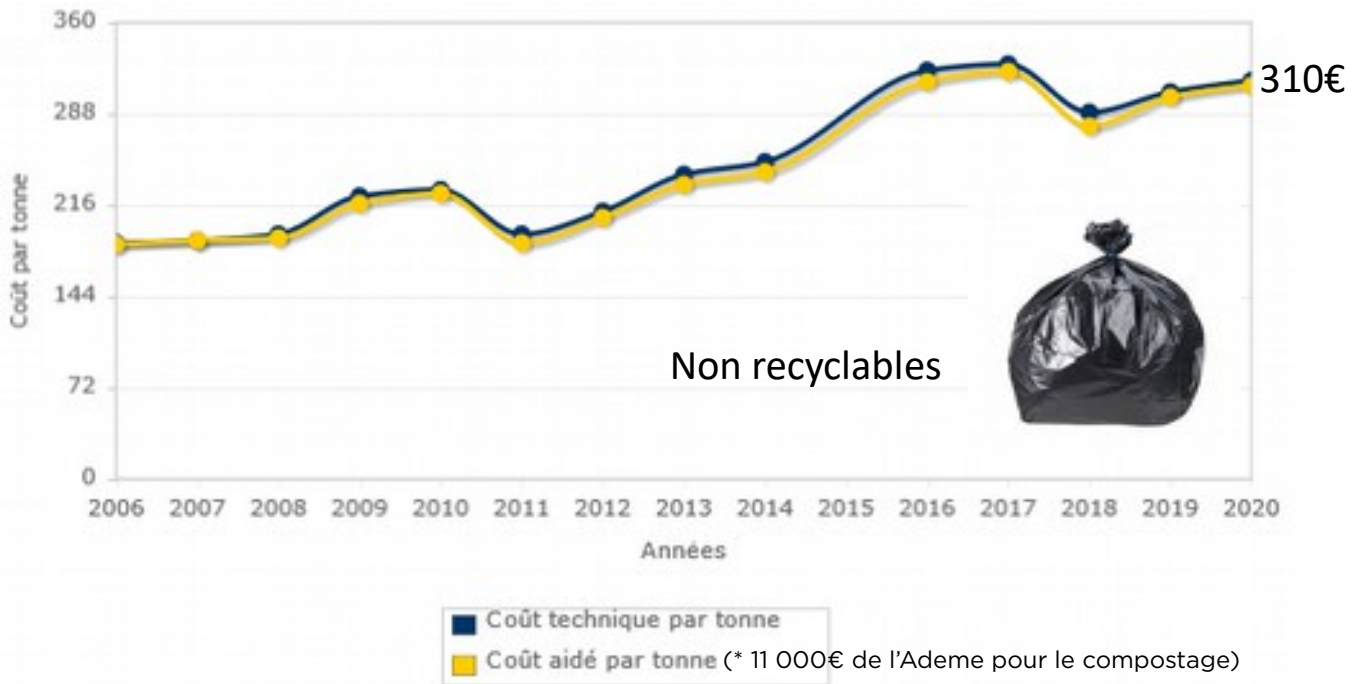
8 991 tonnes collectées - 8 %
84,5 kg par habitant - 9 %

Partie 2 > les indicateurs financiers

Chapitre 1 : évolution des coûts restant à la charge de la CCMV

Evolution du coût des ordures ménagères :

Le coût technique comprends les conteneurs, la collecte, le transport, le traitement, le compostage. Le coût aidé* déduit les aides, recettes ou autres subventions. La courbe est identique, le flux ordures ménagères n'est pas aidé.



Une forte augmentation des coûts du traitement des ordures ménagères en prévision jusqu'en 2025 !

La taxe sur les activités polluantes appelée TGAP est payée à chaque tonne enfouie en centre d'enfouissement.

Décomposition du coût de traitement du SICTOM :

Prétraitement + enfouissement + TGAP = 97,90 € / tonne

En 2020 : 75,90 € + 25 € de TGAP

En 2021 : 77 € + 37 € de TGAP

Puis la TGAP augmente à 45 €, 52 €, 59 € et 65 € en 2025.

Partie 2 > les indicateurs financiers

Chapitre 2 : coût aidé du service par poste

DEPENSES	coûts	répartition
Structure et communication	172 995 €	9%
Prévention	36 945 €	2%
précollecte	70 817 €	3%
Collecte	637 674 €	32%
Transfert/Transport	255 780 €	13%
Traitement des déchets	849 521 €	41%
	TOTAL 2 023 732 €	
RECETTES		
Ventes des matières recyclées	80 497 €	4%
Soutiens des éco-organismes	186 896 €	8%
Subventions	28 924 €	1%
Redevance	1 905 223 €	87%
	TOTAL 2 201 540 €	

Partie 2 > les indicateurs financiers

Chapitre 3 : coût ht du service par flux

	coûts recettes déduites	répartition
Ordures ménagères	973 617 €	48 %
Emballages et papier journaux	366 251 €	18%
Verre	77 129 €	4%
Cartons bruns centre ville	29 004 €	1%
Déchèteries	577 731 €	29%
TOTAL	2 023 732 €	100 %

Coût HT du service par habitant par flux :

	Ordures ménagères	verre	Papiers et emballages	Déchèteries	Cartons centre ville
coût complet	81,7 €	6,5 €	30,7 €	48,5 €	2,4 €
coût recettes déduite	80,1 €	4,9 €	15,0 €	43,0 €	1,9 €

coût HT du service par tonne par flux

	Ordures ménagères	verre	Papiers et emballages	Déchèteries	Cartons centre ville
coût complet	316 €	100 €	512€	132 €	302 €
coût recettes déduite	310 €	76 €	251 €	117€	233 €



Le site internet www.vercors.org
Les articles de presse
Le journal CCMV info
Le téléphone 04 76 95 62 01
jereduismesdechets@vercors.org

Communication et sensibilisation :

- Auprès des scolaires
 - Des professionnels
 - Des habitants
 - Des événements et population touristique
-
- Étude de cas, audit de vos déchets
 - Mise en place d'un composteur collectif
 - Recherche de filières de recyclage